

RÉUNION DU

3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel RENAULT, Maire.

Date de convocation: 21 février 2020

Présents : Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU, Bruno MOUNIER, Christine RATEAUD et Laurent COSNARD

Absents excusés : Emilie JOLLY (donne pouvoir à Laurent COSNARD), Aurélie ROY (donne pouvoir à Bruno MOUNIER) et Peggy PELLETIER (donne pouvoir à Frédéric BRUNETEAU)

Secrétaire de séance : Frédéric BRUNETEAU

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

Monsieur le Maire se retire de la salle pour cette délibération.

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Mr MOUNIER Bruno, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

1° lui donnent acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2019	213 177.72 €	59 148.46 €
Dépenses 2019	153 480.99 €	80 176.03 €
Total année 2019	59 696.73 €	- 21 027.57 €

2° Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaissent la sincérité des restes à réaliser

4° arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le compte administratif 2019, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- Affectation au 001, déficit d'investissement : 21 027.57 €
- Affectation au 002, excédent de fonctionnement reporté : 59 696.73 €

LOTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire se retire de la salle pour cette délibération.

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur MOUNIER Bruno délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 :

1° lui donnent acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2019	256 276.21 €	397 412.06 €
Dépenses 2019	328 097.82 €	407 292.35 €
Total année 2019	71 821.61 €	9 880.29 €

2° Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaissent la sincérité des restes à réaliser

4° arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LOTISSEMENT COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LOTISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le compte administratif 2019, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- Affectation au 001, déficit d'investissement reporté : 9 880.29 €
- Affectation au 002, excédent de fonctionnement reporté : 71 821.61 €

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures